

RAPPORT N° 99/6-49
au Conseil Municipal

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

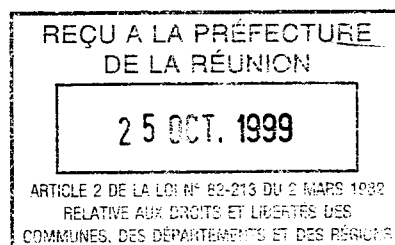
Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies mentionnées au tableau joint en annexe.

Je vous demande donc :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser les honoraires correspondants concernant les parcelles mentionnées en annexe aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 99/6-49
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 octobre 1999

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/6-49 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisitions, dans la limite de 10 % de la superficie des terrains faisant l'objet d'un permis de construire mentionnés en annexe et concernés par la création, l'élargissement ou le redressement de voies publiques et à verser les honoraires correspondants aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels.

ARTICLE 2

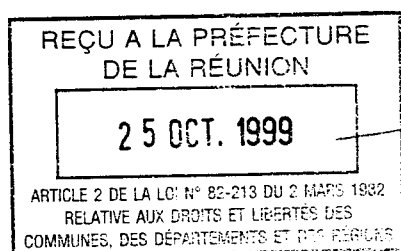
Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 OCT. 1999

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint,
Alain ARMAND



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 99/6-49
ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES

REFERENCES CADASTRALES	SITUATIONS	PROPRIETAIRES
AK 146 - 149 -150	3 Rue de la Digue 97400 SAINT-DENIS	SCI JEM
AN 442	16 Rue de l'Amiral Decaen 97400 SAINT-DENIS	Pierre CREGUT
BK 242 - 248	Rue Eudoxie Nonge Chaudron 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mairie de Saint-Denis
BZ 1004	16 bis Chemin de la Météo 97417 LA MONTAGNE	Pierre Alexandre TORTOSA
BZ 1143	9 Chemin des Brises 97417 LA MONTAGNE	Alain CORNU
CD 2	4 Chemin de la Boucle 97417 LA MONTAGNE	Eric COTAYNA
CP 67 A	Chemin Macassis Saint-François 97400 SAINT-DENIS	Léopold MAILLOT
CT 314	130 Chemin de la Source Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jean Claude BABEF
CT 804	Chemin des Papayes Bois-de-Nêfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	BDT / NIRLOT
DE 19	46 Rue Bagatelle 97400 SAINT-DENIS	Félix André GRONDIN
DL 18	101 et 105 Rue Ruisseau des Noirs 97400 SAINT-DENIS	SHLMR
DX 24	Sarlec IV 49 Rue Longue 97417 LA MONTAGNE	Sadrodine ALBAY
EL 163 - 166 - 168	Chemin des Filaos 97417 LA MONTAGNE	SODIAC
HD 49	24 Chemin des Pommiers Bois-de-Nêfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jean Marc PANECHOU
HE 3	Chemin du Bois-de-Natte 97490 SAINTE-CLOTILDE	Isabelle PAYET SOULLIERE
HE 3	44 bis Chemin du Bois-de-Natte Bois-de-Nêfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jimmy PAYET
HN 272	15 Rue des Pervenches Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jean Baptiste PAYET
HO 438	74 Chemin de la Source Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Léonus BOYER
HO 366	1 Chemin des Bibassiers Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jean Marie BOYER

REFERENCES CADASTRALES	SITUATIONS	PROPRIETAIRES
HO 140 - 368	86 bis Route des Ananas 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jean Bernard GUICHARD
HV 154	Rue de la Martinique Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Sté FBTD
HW 31	Chemin de la Caroline Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Sté BATIPRO
IA 82	23 Chemin du Stade Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Léopold APALAMA
IA 82	Chemin du Stade Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jean Marc MOUTOUSSAMY
IA 289	Rue Antoine Roussin Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	SCI AHIC
IK 9	78 Chemin de la Boucle Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Georges Benoît GRONDIN
IM 96	78 Route Jules Reydellet Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	René DAMOUR
IR 213	Chemin du Plateau Domenjod 97490 SAINTE-CLOTILDE	Thierry RAMASSAMY

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 15 octobre 1999

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**

